

SEANCE du 30 septembre 2025

Suite à la réunion du 25 septembre 2025, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué.

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Pascal DECLERCQ, président.

Date de convocation : le 26 septembre 2025

OBJET :
Décision modificative N°2 au
budget 2025.

N° Délibération : 2025/D015

Membres en exercice : 44

Etaient présents : 15

Pouvoirs : 01

Etaient excusés : 16

Etaient absents : 13

Votants : 16

Abstentions : 00

Contre : 00

Pour : 16

Monsieur Fabien JOURNE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au conseil syndical une modification sur les comptes de la section d'investissement et d'exploitation ci-dessous pour :

- l'affectation du résultat du compte administratif de l'année 2024 ;
- les provisions sur créances douteuses au titre de l'exercice 2025.

Section d'investissement :

Compte 001-0000 (Dépenses).....41 022,72 Euros ;

Compte 2158-0000 (Dépenses)..... - 41 023,00 Euros.

Compte 1068-0000 (Recettes)..... - 0,28 Euros.

Section d'exploitation :

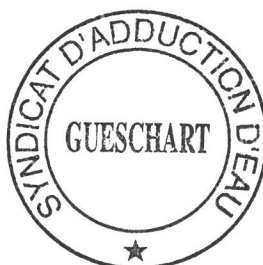
Compte 61523 (Dépenses) - 632,00 Euros ;

Compte 6817 (Dépenses) + 632,00 Euros.

Le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, approuve la décision modificative N°2.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 01 octobre 2025.



Pour expédition conforme,

Le Président

Pascal DECLERCQ